

## Conseil municipal d'Ottawa

## Le 24 mai 2023

Suite à donner aux éléments approuvés par les comités en vertu des pouvoirs qui leur sont délégués

## Comité des services de protection et de préparation aux situations d'urgence

Voici, à titre d'information, est un élément que le Comité des services de protection et de préparation aux situations d'urgence a approuvée en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués, à sa réunion du 24 mai 2023:

<u>Motion – Conseiller S. Devine de la part de la Conseillère T. Kavanagh -</u> Inventaire des génératrices dans les tours d'habitation

ACS2023-OCC-CCS-0064 - À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

## Recommandation du rapport

Note: La motion suivante de Conseiller S. Devine (de la part de la Conseillère T. Kavanagh), dont l'avis a été donné à la réunion du Comité des services de protection et de préparation aux situations d'urgence du 20 avril 2023, a été révisée conformément au paragraphe 59(5) du Règlement de procédure.

ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa subit de plus en plus de tempêtes et d'événements météorologiques imprévisibles; et

ATTENDU QUE les pannes de courant durent plus longtemps en raison de la gravité des tempêtes; et

ATTENDU QUE les pannes de courant mettent fréquemment hors service les ascenseurs et les pompes à eau; et

ATTENDU QUE des personnes à mobilité réduite, des personnes âgées et des parents de jeunes enfants pourraient se retrouver coincés dans leurs appartements; et

ATTENDU QUE lors de pannes de courant, souvent l'eau ne peut pas atteindre les

derniers étages des immeubles de plus de six étages non équipés de génératrices pour les pompes à eau; et

Attendu qu'il serait utile pour les services d'urgence, comme les pompiers, les paramédics et pour la gestion des situations d'urgence, de savoir à l'avance quels immeubles ont des génératrices ou non et de pouvoir le communiquer; et

ATTENDU QUE le fait de savoir à l'avance quels immeubles ont des génératrices ou non aiderait les services d'urgence à établir des priorités et à orienter les ressources pendant une intervention d'urgence; et

ATTENDU QUE la Ville n'a actuellement aucun inventaire des immeubles de plus de six étages équipés de génératrices; et

ATTENDU QUE le Service des incendies d'Ottawa a exprimé sa volonté d'assurer l'élaboration de cet inventaire et a demandé du temps pour définir la portée des travaux, analyser le niveau d'efforts, de ressources et de temps requis pour réaliser ce projet;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le personnel du Service des incendies d'Ottawa élabore et présente au Comité un document de définition de la portée pour la création d'un inventaire des immeubles résidentiels de six étages ou plus à Ottawa qui ne sont pas dotés de génératrices, comprenant tous les coûts connexes, au plus tard au T4 de 2023;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE lors de l'élaboration de l'inventaire, un sondage soit effectué auprès des conseillers et conseillères puisque ces derniers peuvent posséder des renseignements concernant les immeubles de leur quartier qui permettraient de constituer une liste exhaustive.

Adoptée